

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	16	19

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, avec une limite de 10 personnes dans le public, le mardi 25 janvier 2022 à 20 heures 15 minutes, salle Jacquard, 48 rue des Passementiers, sous la présidence de Monsieur Sylvain DARDOULLIER, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19/1/2022.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 19/1/2022.

Présents :

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,

M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Carole ANGLARD, M. Jean-Pierre BREBIS – adjoints au maire,

M. Jacky SOULAS, Mme Maryse BARRIER, M. Jean-François SARAZIN, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, Mme Thérèse NEEL, Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER, Mme Christel COMTE, M. Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Sandrine THEVENON, M. André CHOINKOWSKI, Mme Irène MOUNIER.

Procurations de vote : Mme Sandrine THEVENON à M. Jean-Pierre BREBIS, M. André CHOINKOWSKI à M. Jean-François SARAZIN, Mme Irène MOUNIER à Mme Maryse BARRIER.

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Amaury MOULARD.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14/12/2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation

Décision n° 2022-001 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société EPTEAU – 115 Rue Grange Peyraud - 01360 LOYETTES, pour la mise en place de dispositifs de mesures de la station d'épuration. Le coût de la prestation s'élève à 8 950.00 € HT soit 10 740.00 € TTC.

Décision n° 2022-002 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société JARVIS SECURITE – 4 Passage du Bastissage - 42140 CHAZELLES SUR LYON, pour l'installation d'une vidéosurveillance à l'entrée du village (route des Granges) et aux abords de la mairie. Le coût total de la prestation s'élève à 10 522.00 € HT soit 12 626.40 € TTC.

Décision n° 2022-003 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société RESOTEC CONTROLES - 67 Rue de la Victoire - 42140 GRAMMOND, pour une inspection télévisuelle du réseau assainissement Chemin de la Bénéventière. Le coût de la prestation s'élève à 990.00 € HT soit 1 188.00 € TTC.

Décision n° 2022-004 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société TOUTELEC MOTORISATION - ZA du Bas de la Côte - 42700 FIRMINY, pour l'achat d'une pompe submersible pour la station d'épuration. Le coût d'acquisition s'élève à 1 495.00 € HT soit 1 794.00 € TTC.

Décision n° 2022-005 : Monsieur le maire décide de passer commande à la société TP BEST - Garde Milon - 42330 AVEIZIEUX, pour des travaux de terrassement en vue d'enfouir des conteneurs de collecte en béton sur trois sites de la commune. Le coût de la prestation totale s'élève à 4 960.00 € HT soit 5 952.00 € TTC.

3. Servitude de passage au lieu-dit « La Creuse »

Monsieur le maire explique que la parcelle C 1081 au lieu-dit « La Creuse » appartenant aux consorts GRANET a été divisée en 2 parcelles : la parcelle C 1372 et la parcelle C 1373.

Monsieur le maire dit qu'il a signé un permis de construire pour la parcelle C 1373, qui a deux accès possibles : un par la cour du propriétaire actuel de la parcelle C 1372 et un par le parking, propriété privée de la Commune.

La difficulté pour entrer et sortir par la cour de la propriété des consorts GRANET, oblige les futurs propriétaires de la parcelle C 1373 à demander une servitude de passage à la Commune afin de faciliter l'accès à leur parcelle par le parking de la Commune.

Monsieur le maire donne lecture du projet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour constituer une servitude de passage telle que proposée et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents du dossier.

4. Acquisition foncière Rue des Passementiers

Monsieur le maire présente la parcelle concernée : parcelle B 873 de 183 m², située 7 rue des Passementiers et appartenant à Monsieur Pierre FALLOT.

Monsieur le maire dit que la commune est intéressée pour acquérir le bien constitué d'un terrain et d'une maison car il fait partie de la requalification du centre bourg. La commune a sollicité le propriétaire. Ce dernier propose, après négociation, de vendre son bien au prix de 95 000 € net vendeur (hors frais de notaire) au cours de l'été 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition du bien cadastré Section B 873 au prix de 95 000 € net vendeur + frais d'actes notariés et autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

La dépense sera inscrite au budget communal 2022.

5. Réhabilitation des collecteurs de transit « La Côte de la Vigne – Le Bouchet », « La Côte de la Vigne – Les Granges Ouest », « Le Duret » et « Le Verjollat » : choix des entreprises

Monsieur le maire explique que suite à l'appel d'offres, quatre plis de groupements d'entreprises ont été réceptionnés sur deux lots séparés :

- Lot 1 : travaux d'assainissement sur les secteurs Le Bouchet et Les Granges,
- Lot 2 : travaux d'assainissement sur les secteurs Le Duret et le Verjollat.

Monsieur le maire présente l'analyse des offres élaborée par la société TEST Ingénierie, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la Commune.

Les montants des quatre offres sont supérieurs aux montants estimatifs pour les deux lots.

Monsieur le maire précise que la Commission d'Appel d'Offres, s'est réunie une première fois le 26 octobre 2021 mais par faute d'insuffisance de concurrence a dû se réunir une deuxième fois le 20 décembre 2021. C'est ce jour-là que la CAO a retenu l'offre du Groupement SEREHA/POLEN'/SOGEA, classé 1^{er} sur 4 selon les critères : 60% valeur technique, 40% prix), pour réaliser les travaux des deux lots.

Le coût prévisionnel total des travaux (tranche ferme + tranches optionnelles) s'élève pour le lot 1 à 404 797.50 € HT et s'élève pour le lot 2 à 443 404.20 € HT.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du Groupement SEREHA/POLEN'/SOGEA pour la réalisation des deux lots, autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer le marché de travaux alloti ainsi que toutes les pièces afférentes et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget Assainissement 2022.

6. Questions diverses

- Présentation de l'Observatoire des services publics 2020 : alimentation en eau potable et assainissement dans la Loire. Document consultable en mairie et sur le site internet.
- Convention de mise à disposition de la Cure passée entre la Commune et la gendarmerie de Montbrison dans le cadre d'entraînements tactiques d'intervention.

- Mail envoyé à Madame la Préfète de la Loire sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet concernant la pose de panneaux d'interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3.5 t sur la M10.1 en traversée de bourg de Chambœuf.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie et expédition conformes
A Aveizieux, le 28/1/2022
Sylvain DARDOULLIER, maire,

